

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 15 (1877)
Heft: 18

Artikel: La mouraille et lo lé
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-184264>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les percepteurs, eux qui perçoivent,
Les receveurs, eux qui reçoivent,
Près d'un litre de bon nouveau
Qu'ils boivent,
Célébrent, eux seuls, les impôts,
Si gros.

Lorsque ma vieillesse accablante
Rendra la voix fausse, — tremblante,
Ma muse alors près du tombeau,
Mourante.
Murmurera : Adieu l'impôt,
Si gros !

Jongny, mars 1877.

Aloys D.

Un magistrat à ressources.

Il y a de cela un certain nombre d'années. Le choléra-morbus sévissait fortement en Orient et on annonçait sa prochaine apparition chez nous, ce qui produisit une grande panique. Le département de l'Intérieur expédia une circulaire aux préfets et par eux aux municipalités pour recommander certaines mesures préventives. A la réception de cette circulaire, le syndic de la commune de convoque la municipalité pour aviser, et, quelques jours plus tard, il répond à la circulaire par une lettre dont voici la teneur :

Monsieur le Préfet,

En réponse à votre lettre du 3 juin, j'ai le plaisir de vous faire savoir que, rapport au choléra-morbus, nous sommes prêts à faire face à toutes les éventualités.

Agréé, etc.

Le Syndic,
X.

Le préfet, intrigué à la vue de cette lettre, voulut s'informer en quoi pouvaient bien consister ces mesures si infaillibles, et il apprit que la commune, si sagement administrée par le syndic X, comptait une population de 152 habitants et que le prévoyant magistrat avait fait creuser 152 fosses au cimetière.

Une période de peste au Pays de Vaud.

Une épidémie, nommée communément la peste, régna dans le Pays de Vaud entre les années 1680 et 1700. Nous ignorons si elle fut générale ou locale et dans quelle partie du pays elle fit le plus de victimes.

Notre but est de constater un fait historique particulier à la paroisse de Lonay où les registres de baptêmes nous indiquent par des chiffres positifs le commencement de l'épidémie, le moment de sa plus grande intensité et sa fin, cela uniquement au moyen du nombre des enfants baptisés et inscrits dans le registre de la paroisse.

Cette paroisse se compose des communes de Bremblens, Lonay, Préverenges, Denges et Echandens. Le nombre des enfants baptisés annuellement s'élevait en moyenne, à cette époque, à 25, c'est aussi ce nombre que nous donnent les années 1680 et 1700. En 1681 le nombre des baptêmes descendit à 15 et graduellement il diminua à tel point que dans l'année 1690 aucun enfant ne fut baptisé ; mais dès cette date le nombre des baptêmes commence de nouveau à augmenter pour arriver enfin au nombre de 25 en 1700. Ce n'est pas à dire qu'il n'y ait pas eu davantage de naissances que celles inscrites, mais ces nombres doivent nécessairement être proportionnels à l'intensité de l'épidémie, d'abord par le fait de la mortalité, puis par celui de l'interception des communi-

cations de village à village, pour éviter le plus possible les réunions nombreuses de personnes. Dans ces époques calamiteuses, les écoles étaient fermées, chacun se renfermait dans sa demeure, on se fuyait les uns les autres. Les malades étaient relégués dans des maisons écartées avec défense de communiquer avec leurs semblables : ils étaient soignés le plus souvent par des étrangers appelés marrons ou marronnes, parce qu'on trouvait difficilement des personnes dans la localité qui voulussent remplir cette fonction.

Voici du reste le tableau indiquant le nombre des enfants baptisés dans la paroisse de Lonay pendant la période de 1680 à 1700 :

1680	25	1687	2	1694	2
1681	15	1688	2	1695	6
1682	5	1689	9	1696	6
1683	24	1690	0	1697	11
1684	10	1691	1	1698	18
1685	4	1692	4	1699	12
1686	2	1693	3	1700	25

Naquoué et son nâ.

Naquoué avâi on nâ, ma fâi destrâ grand. On dzo que bévessâi demi-pot âo cabaret avoué s'n'ami Fifi, l'étiônt chetâ dâi dou cotés dè la trâblia. Naquoué qu'étâi onna vouâire voutâ et qu'étâi eimpliâtrâ su sè dou câodo, avâi son nâ qu'allâvè tot près dè Fifi. Sè tagnâi 'na tabâtire, po cein que niclliâvè et cein lâi fasâi veni cauquîè iadzô la gotta âo bet dâo pife. Clia gotta lâi sè trovâvè justameint tandi que bévessont cé demi-pot, et Fifi qu'avâi pouâire dè la vairè tchâidre dein son verro, fâ : Motsî voutron nâ, Naquoué !

— Motsî-lo vo mémo, que repond, kâ l'est pe près dè vo que dè mè.

La mouraille et lo lé.

On coo dè pè Lozena étâi z'u onna véprâo pè Outsy po tâtsi d'accrotsî po 'na bouna frecachâ dè bolliats, po sè regâlâ avoué sa fenna ; et l'avâi prâi sa ligne et tot lo comerce po preindrè lè pessons. L'avâi convenu ne sè pas diéro avoué ion dè cliâo que louon lè liquièttès, po ein avâi iena. Quand fut einnant dein lo lè et que vollie tsampâ s'n'hameçon, crac ! vouaiquie sa mortanpêche que sè trossè et l'hameçon avoué lo bocon dè fédzo, avau, âo fond dâo lé. Ma fâi cein lo retardâ onna mi po cein que faille tot rabistoquâ, et restâ pe grand teimps que n'arâi du, que cein eingrindzâ lo batelier qu'atteindâi son naviot po promenâ 'na beinda dè galèzès gaupès. Assebin vollie recliama vingt centimes dè plie à cé dè Lozena, mâ cési-quie l'einvouîâ cutsi su sa veste et ne vollie pas bailli onna centime dè plie què cein que l'aviont convenu. Tantiâ que sè tsermailliron perquie et que sè sariont prâo bailli 'na racliâie, se n'avâi étâ la vergogne, rappoo âi z'étrandzi dâo défron qu'étiônt perquie. A la fin, quand cè d'Outsy ve que l'autro ne volliâvè pas mé bailli, lâi fâ : « Eh ! tadâi que y'aussè 'na mouraille asse hiauta qu'on publico eintrè Outsy et Lozena, et que vo ne pouéssi rein mé châi veni ! »

— « Eh bin vâi ! se repond l'autro, et que lo lé battè contrè ! »

Quinnès borbottâies que fariont clliâo d'Outsy !

Nécrologie des loups et des ours dans le Pays de Vaud.

En parcourant les comptes de la commune d'Echandens, dans le milieu du siècle passé, on est frappé d'y rencontrer à chaque page la mention de la récompense donnée par la commune aux individus qui se présentaient avec la dépouille d'un loup ou d'un ours, ou munis d'une attestation qui en tenait lieu.

Le plus souvent c'était la peau de l'animal qui était exhibée, d'autres fois la tête ou les pattes, comme témoignage parlant de la prise de l'animal. L'événement était annoncé dans les rues d'une voix plaintive, en criant : *à la mâla bita !* Les femmes et les enfants se groupaient pour contempler la dépouille de l'animal ou des petits pris vivants et encore inoffensifs. Le quêteur recevait des demi-batz et des crutz de la foule assemblée, sans compter la récompense de la commune.

Pour avoir une idée du nombre de ces carnassiers mentionnés dans les comptes de la commune d'Echandens, on en a fait le dénombrement pendant l'espace de 20 ans, de 1741 à 1760 inclusivement. Ce nombre est de 131 loups et 22 ours, soit en moyenne entre 6 et 7 loups par année et un ours.

Ces animaux appartenaient au Jura ; quelques-uns au Jorat. Les Alpes sont mentionnées une seule fois, le 1 mai 1742, par deux loups et un ours tués à Aigle, venant sans doute des Ormonts.

De ces 131 loups, 32 venaient de Bière qui était, paraît-il, la localité la plus hantée par cet animal ; venaient ensuite Longirod avec le nombre de 11 loups ; puis Gimel avec 9 ; St-Georges avec 7 ; l'Isle et la Coudre avec 6 ; puis Berolle, Ballens, Essertines sur Rolle, avec chacun 4 ; enfin Bussy sur Morges et Goumoëns avec 3 ; beaucoup d'autres localités avaient de ces fauves.

La répartition des loups par localité peut se faire de la manière suivante. Les loups du pied du Noirmont habitaient la zone de Longirod, St-George, Marchissy et Le Vaud ; un peu plus bas venait celle de Gimel et Essertines sur Rolle. De là, ils arrivaient dans la plaine à Vinzel, Gilly, Dullit, Montherond et Aubonne, toutes localités représentées par un ou deux loups tués dans l'espace des 20 années dont nous nous occupons.

Les loups du pied du Mont-Tendre habitaient la zone de Bière, Berolles, Ballens, Mollens, Montricher, La Coudre et l'Isle, Mont-la-Ville. De là ils descendaient dans la plaine à St-Livres, Yens, Bussy s. Morges, Denens, Pampigny, Cottens, Grancy, Senarclens, Cossonay, La Chaux et Dizy. Le vallon du Nozon était représenté par un seul loup tué à Croy.

Entre les loups du Jura et ceux du Jorat, il y avait ceux du vallon de la Venoge, qui apparaissent à Penthelaz, Mex et Bussigny. Ce dernier endroit est représenté par deux loups tués et deux cas de bétail dévoré. Ces loups habitaient-ils dans la plaine ou venaient-ils du Jura ou du Jorat ? nous l'ignorons. On sait que les loups sont grands voyageurs : ils font des tournées ou circuits par les localités qu'ils ont habitué de visiter, puis ils rentrent à leur quartier.

Les loups du Jorat sont signalés à Villars-Tiercelin, Poliez-Pittet, Froideville, Bretigny-sur-Morrens, Morrens, Cugy ; de là ils arrivaient à Goumoëns.

Les ours du Noirmont et du Mont-Tendre sont représentés par 5 à St-Georges, 4 à Bière, puis 2 dans chacune des localités de Longirod, Gimel, Mollens et Montricher. Un fut tué dans les bois de Fermens près de Yens, 2 à La Vallée et 1 à Ballaigues. Dans la seule année de 1749, on en abattit 4, et 3 en 1850.

Ce qu'on vient de mentionner ne concerne que les carnassiers du pied de la montagne entre Le Vaud et Romainmotier, puis une partie de ceux du Jorat. Quant à ceux tués dans

les autres parties du pays ils ne faisaient pas l'objet d'une quête à Echandens.

Par ce qu'on vient de voir, on pourra juger de la quantité des loups et des ours qu'il y avait encore chez nous dans le siècle passé : ce nombre a donc diminué graduellement au point qu'ils ont presque totalement disparu actuellement. Le dernier ours tué sur le Mont-Tendre date des environs de 1834.

J. F. P.

Le général Bugeaud était la bête noire du général Changarnier. Un jour que, à propos d'un plan de campagne en Kabylie, son supérieur lui faisait quelques observations, Changarnier l'arrêta d'un geste superbe, en disant :

— J'ai fait assez la guerre pour savoir comment m'y prendre !

Et Bugeaud, qui était brutal, lui répondit :

— Oh ! ce n'est pas une raison, général ; le maréchal de Saxe possédait un mulet qui avait fait toutes ses campagnes, et il n'en savait pas davantage pour ça.

A l'examen :

L'officier. — Quel est le premier devoir d'un soldat du train, en entrant à l'écurie ?

La recrue. — C'est le respect aux officiers et enlever les crotins.

Le nommé M..., qui a toujours le mot pour rire, avait été soigné avec beaucoup de succès, dans une assez grave maladie, par le docteur Hoffmann, qui lui adressa, quelques mois plus tard, sa note d'honoraires, portant :

Soins médicaux Fr. 30 —

M... était parfaitement guéri, mais, en revanche, sa bourse se portait assez mal. Ne sachant comment s'acquitter, il se décide à aller chez le docteur pour lui expliquer sa position. Après avoir attendu quelques instants, arrive M. Hoffmann, auquel il s'empresse de serrer affectueusement la main, comme un client sincèrement reconnaissant.

— Bonjour, mon brave, fait le docteur. Comment allez-vous ?

— Parfaitement, docteur, parfaitement.

— Et que dites-vous de neuf ?

— Pas grand chose docteur... Vous m'avez fait, je crois, huit visites, et je viens d'abord vous en rendre une ; plus tard je vous ferai les autres.

M. Hoffmann, qui était du reste fort généreux avec ses malades pauvres, partit d'un éclat de rire, et sonna sa domestique : « Sophie, lui dit-il, allez chercher une bouteille de Mâcon. »

Ils trinquèrent gaiement. M... raconta quelques-unes des nombreuses anecdotes dont sa mémoire est abondamment pourvue, puis, en vidant le dernier verre, le docteur lui dit en riant : « Mon cher M..., votre visite m'a fait grand plaisir et je vous dispense des sept autres. »